



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARVEYRES**  
**DU 9 JUILLET 2018**

Nombre de conseillers	19	Date de convocation	03/07/2018
En exercice	19	Date de la séance	09/07/2018
Présents	9	Heure de la séance	19H00
Votants	12	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	10	Président de séance	Bernard GUILHEM

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
GUILHEM Bernard, Maire	X		
DUFAURE Bernard, 1 <sup>er</sup> adjoint		X	COTHEREL Jean-Marie
SAGE Marie-Hélène, 2 <sup>me</sup> adjoint	X		
DONIS Nicolas, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
AVRILLAUD Cédric, 4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CAZENAIVE Anne, conseillère déléguée		X	DUPUY-MOREL Sylvie
COTHEREL Jean-Marie, conseiller délégué	X		
DUPUY-MOREL Sylvie	X		
ROUX Marie-Paule		X	
REGOURD Emmanuel	X		
BREMOND Nelly		X	
WALTON Samuel	X		
COUILLAUD Angélique	X		
PEREZ Benoît		X	
BRIN Brigitte		X	COUILLAUD Angélique
DAGOREAU Patrick		X	
GHEYSSENS Benoît		X	
BORTOLUSSI Christine		X	
MEYRAN Myriam		X	

<b>SECRETARE DE SEANCE</b>	GUILHEM Bernard
----------------------------	-----------------

Le quorum n'ayant pas été réuni lors de la séance du lundi 2 juillet 2018, une nouvelle assemblée est réunie ce jour.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- N° 2018/32-0207– Délibération portant sur le tableau des effectifs – Commune
- N° 2018/33-0207– Délibération portant sur la révision des loyers communaux
- N° 2018/34-0207– Délibération portant sur l'acquisition d'un bien bâti
- N° 2018/35-0207– Délibération portant sur la mise en œuvre d'arrêts Minute rue de Peytot
- N° 2018/36-0207– Délibération portant sur l'interdiction de circulation des poids lourds et autocars rue de l'Eglise
- N° 2018/37-0207– Délibération portant sur le devenir des jeux en bois installés dans l'école élémentaire
- N° 2018/38-0207– Délibération portant sur la révision des tarifs des ALAé
- N° 2018/39-0207– Délibération portant sur la demande de subvention au SDEEG

#### N° 2018/32-0207– DELIBERATION PORTANT SUR LE TABLEAU DES EFFECTIFS – COMMUNE

Un agent technique ayant réussi le concours d'ATSEM, en fonction des besoins de service, il est proposé de la nommer dans le grade d'ATSEM principal 2° classe pour une quotité de 17,5/35° à compter de la rentrée 2018/2019 et de la maintenir dans son grade actuel à mi-temps.

Un Adjoint d'animation contractuel, donnant pleine satisfaction, sera nommé stagiaire dans le même grade à compter du 1° septembre 2018, à temps complet.

Vu l'avis favorable de la CTP du Centre de Gestion de la Gironde, il est proposé de nommer un rédacteur au grade de rédacteur principal 2° classe au 1° juillet 2018.

Suite à l'avis favorable de la commission technique paritaire du centre de gestion de la Gironde, monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit :

Grade d'emploi	Nombre de postes créés	Pourvu par :	Quotité du temps de travail	Nombre de postes à créer	Nombre de postes à supprimer	Date d'effet
Adjoint technique	5	2 agents	30/35°	1	1	01/09/2018
		2 agents	35/35°			
			17/35°			
		1 agent	20/35°			
Adjoint technique Principal 2° classe	2	2 agent	35/35°			
Agent de maîtrise	1	1 agent occupant les fonctions de responsable du service technique	35/35°			
ATSEM Principal 2° classe	2	2 agents	35/35°	1		01/09/2018
			17/35°			
ATSEM Principal 1° classe	1	1 agent	15/35°			

Adjoint administratif	2	1 agent 1 agent	35/35° 28/35°			
Adjoint administratif Principal 2° classe	2	2 agents	35/35°			
Rédacteur territorial	1	1 agent occupant les fonctions de secrétaire de mairie	35/35°		1	01/07/2018
Rédacteur territorial principal 2° classe		1 agent occupant les fonctions de secrétaire de mairie	35/35°	1		01/07/2018
Opérateur des A.P.S principal	1	1 agent occupant les fonctions de coordonnateur Enfance Jeunesse et direction ALSH	35/35°			
Adjoint territorial d'animation	1	1 agent	35/35°	1		01/09/2018
Contrat à durée Indéterminée	1	1 agent	16/35°			

#### DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, :

- approuve le tableau des effectifs tel qu'il est mentionné ci-dessus ;
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents associés à ces nominations et au recrutement de l'agent d'animation, à 35/35°, en qualité de stagiaire avec reprise de l'ancienneté.

VOTE :            0 CONTRE                    0 ABSTENTION                    12 POUR

#### N° 2018/33-0207- DELIBERATION PORTANT SUR LA REVISIONS DES LOYERS COMMUNAUX

Monsieur Cédric AVRILLAUD informe qu'il convient de réviser le loyer du local professionnel situé 18 rue Auguste LEMELAND au 1° juin 2018.

Il rappelle que l'indice de référence est celui des loyers des activités tertiaires (Ilat).

L'indice applicable au 22/03/2017 est de 108.94.

Celui applicable au 22/03/2018 est de 110.88.

Immeuble	Montant du loyer 2017	Montant du loyer 2018
18 rue A. Lemeland	809.81 €	824.23 €

#### DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la révision du loyer du local professionnel situé 18 rue Auguste LEMELAND au 1° juin 2018 comme indiqué ci-dessus .

VOTE :            0 CONTRE                            0 ABSTENTION                            12 POUR

N° 2018/34-0207– DELIBERATION PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN BIEN BATI

Suite à l'offre d'acquisition d'un garage de 18,80 mètres sur 6,67 mètres, situé rue de l'Eglise et cadastré E 646 pour un montant de 50 000.00 euros, monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cet achat.

Il précise que la toiture et les portes d'accès sont neuves. Les réseaux d'eau et d'électricité ne sont pas installés. Le sol est une simple chappe.

Ce bien se situe à l'arrière de la salle cyclo et du restaurant communal. Il est idéalement placé.

Il pourrait permettre de répondre aux besoins de stockage pour les services municipaux et associations ou d'extension des locaux communaux attenants.

Madame Sylvie DUPUY-MOREL considère que cette acquisition est financièrement plus intéressante que les containers à venir à côté du service technique.

Monsieur Jean-Marie COTHEREL rappelle que les containers doivent permettre le stockage de produits non autorisés dans la configuration actuelle du service technique et celui du mobilier de location.

Monsieur Samuel WALTON estime que ce bien pourrait permettre l'extension de la salle Cyclo et/ou du restaurant communal.

Monsieur le Maire dit que cela sera complexe entre la différence de niveau entre ces locaux et ce garage.

Monsieur le Maire énonce les besoins de stockage formulés par l'ASPA, l'association Arveyres en Fête, les services municipaux. Il informe qu'un garage est souhaité pour un des véhicules communaux.

Il indique aussi qu'en libérant les ateliers de la Place Coquilleau, les bâtiments pourraient être réhabilités et loués à des professions libérales qui sont demandeuses.

Monsieur Cédric AVRILLAUD indique que, quelque soit la destination de ce bien, il apparait être une bonne réserve foncière.

Monsieur le Maire informe que les frais de notaire s'élèvent environ à 2 000 €uros selon les informations fournies par Maître DEGOS.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir le bien situé rue de l'Eglise et cadastré E 646 pour un montant de 50 000.00 euros hors frais de notaire ;
- autorise le maire à lancer la procédure d'acquisition et de signer tous les documents associés

VOTE :            0 CONTRE                            0 ABSTENTION                            12 POUR

N° 2018/36-0207– DELIBERATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS ET AUTOCARS RUE DE L'EGLISE

Vu les articles L2212-2, L2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer, dans un but de sécurité publique, la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes et des autocars rue de l'Eglise

Monsieur le Maire propose que soit interdit la circulation des poids lourds de plus de 3.5 tonnes et des autocars dans la rue de l'Eglise, du carrefour de la RD18 et de la RD 1804 jusqu'au carrefour de la RD2089, dans le sens Genissac - le bourg d'Arveyres, sauf desserte locale.

#### DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'interdire la circulation des poids lourds de plus de 3.5 tonnes et des autocars, sauf desserte locale, dans la rue de l'Eglise, du carrefour de la RD18 et de la RD 1804 jusqu'au carrefour de la RD2089, dans le sens Genissac - le bourg d'Arveyres.
- autorise le maire à acquérir et mettre en œuvre la signalisation routière horizontale et verticale, de signer tous les documents et actes associés à cette décision.

VOTE :            0 CONTRE                    0 ABSTENTION                    12 POUR

Monsieur le Maire informe qu'il prendra un arrêté municipal pour créer des arrêts Minute (maximum 5 minutes) dans la rue de Peytot au droit des écoles communales. L'objectif est d'éviter le stationnement des riverains, des équipes éducatives des écoles et du collège dans la première portion de la rue desservant les établissements scolaires. Il rappelle que la commune dispose d'un Agent de Sécurité des Voies Publiques pour verbaliser les contrevenants. Les membres présents approuvent cette mesure.

#### N° 2018/37-0207– DELIBERATION PORTANT SUR LE DEVENIR DES JEUX EN BOIS INSTALLES DANS L'ECOLE ELEMENTAIRE

Suite à la vérification périodique des 2 jeux en bois implantés dans la cour de l'école élémentaire réalisée par l'APAVE et la réception du rapport technique, des travaux sont à entreprendre pour leur mise en conformité.

De plus les enseignants, les parents d'élèves et les enfants se plaignent de l'état du gravier positionné sous ces jeux qui est devenu une litière pour chats.

La question se pose de conserver cette aire de jeux ou de la modifier en prenant en compte le projet de remplacement des jeux soumis par les membres du Conseil Municipal d'Enfants.

Monsieur Nicolas DONIS demande que soit vérifier les obligations techniques pour la pose de nouveaux jeux, notamment la hauteur des structures imposant la pose d'un sol amortissant.

#### DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'enlever les jeux existants pour des raisons de sécurité ;
- d'étudier avec le Conseil Municipal d'Enfants le remplacement de ces jeux .

VOTE :            0 CONTRE                    0 ABSTENTION                    12 POUR

#### N° 2018/38-0207– DELIBERATION PORTANT SUR LA REVISION DES TARIFS DES ALAE

Monsieur le Maire explique qu'avec le retour de la scolarité de l'enseignement du 1° degré à 4 jours, les temps d'activités pédagogiques sont arrêtés. Conscient que les activités proposées aux enfants offraient un éveil sportif, culturel et artistique, ils proposent de mettre en œuvre des ateliers pédagogiques durant le temps de l'ALAé, de 17h00 à 18h00, comme suit :

Lundi et jeudi : Atelier « je fais mes devoirs »

Mardi : Atelier jeux sportifs et atelier Loisirs Créatifs

Jeudi : Atelier « je fais mes devoirs » et atelier Loisirs Créatifs

Le Conseil Municipal d'Enfants poursuivra ses réunions de travail le lundi de 17h00 à 18h00.

Pour les enfants de l'ALAé maternel, un atelier sportif pourrait être proposé un soir par semaine.

Cette nouvelle organisation offrant 1h00 par jour d'ouverture ALAé supplémentaire et nécessitant la présence d'un animateur supplémentaire par rapport à un fonctionnement classique de garderie, monsieur le Maire propose que soit révisée la participation des familles à l'ALAé.

TARIFS selon quotient familial par enfant	ALAé 2017/2018	ALAé 2018/2019 deliberation du 09/04/2018	ALAé 2018/2019 deliberation du jour
T1 : < 600	1,04 €	1,06 €	1,20 €
T2 : 601 à 850	1,14 €	1,16 €	1,31 €
T3 : 851 à 1100	1,34 €	1,37 €	1,55 €
T4 : 1101 à 1250	1,44 €	1,47 €	1,66 €
T5 : 1251 à 1500	1,64 €	1,67 €	1,89 €
T6 : > 1500	1,74 €	1,77 €	2.00 €

#### DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs mentionnés ci-dessous :

TARIFS selon quotient familial par enfant	ALAé 2018/2019
T1 : < 600	1,20 €
T2 : 601 à 850	1,31 €
T3 : 851 à 1100	1,55 €
T4 : 1101 à 1250	1,66 €
T5 : 1251 à 1500	1,89 €
T6 : > 1500	2.00 €

Ces tarifs sont réservés aux habitants d'Arveyres.

Pour les habitants des communes extérieures, le quotient familial de la tranche 6 sera systématiquement appliqué.

VOTE :            0 CONTRE                    0 ABSTENTION                    12 POUR

#### N° 2018/39-0207– DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour effectuer une demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde pour les travaux de mise en conformité de l'éclairage public sis rue Bernard.

Une aide financière du syndicat peut être attribuée à hauteur de 20% du montant hors taxes des travaux plafonnés à 60 000 euros

Monsieur Bernard DUFAURE indique que les travaux des réseaux d'eau et d'électricité se feront conjointement pour éviter les tranchées à répétitions.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

#### DEPENSES

Nature des travaux	Montant HT	Montant comprenant frais de gestion
Travaux éclairage public rue Bernard	2 417.31	3 070.00
<b>TOTAL</b>	2 417.31	3 070.00

## RECETTES

Financeurs	Taux Sur HT	Montant
S.D.E.E.G.	20% plafonné à 60 000€ HT	483.46
Commune		2 586.54
TOTAL		3 070.00

## DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde ;
- approuve le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus ;
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.

VOTE :            0 CONTRE                    0 ABSTENTION                    12 POUR

## **INFORMATIONS AUX ELUS (CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES )**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de l'assemblée du 5 avril 2014 – délibération n° 22042014, il a pris les décisions suivantes :

### 1- Déclarations d'intention d'aliéner

ADRESSES	PARCELLES
4 Chemin des Templiers	E1541, 1543, 1545
14B rue de l'Eglise	E 1469
6 Impasse des bleuets	E 1255,422,423,856

La commune n'a pas préempté.

### 2- Conventions- Contrats

- Convention relative au protocole « participation citoyenne »

### 3- Marchés Publics

#### « Travaux de mise en conformité de l'école élémentaire d'Arveyres »

Suite à la mise en concurrence des entreprises sur le site des marchés publics d'Aquitaine les offres de des entreprises suivantes ont été retenues pour un montant global de 72 405.18 euros Hors taxes. :

Lot maçonnerie - SOMETIC BUREAU – 8 743.73 € HT

Lot carrelage – MICHAUD PLANCHAT – 9 964.80 € HT

Lot menuiseries – SARL COPEP – 23 949.18 € HT

Lot plâtrerie – SOTRABAT RAMIS – 7 987.37 € HT

Lot plomberie – TOCHEPORT – 11 770.79 € HT

Lot chauffage - TOCHEPORT – 1 745.00 € HT

Lot électricité – BOUTY – 5 425.00 € HT

Lot peintures – Sauvignon et fils – 2 819.31 € HT

A cela s'ajoute :

Qualiconsult – Contrôle Technique – 910.00 € HT

Elyfec – coordonnateur SPS – 660 € HT

Honoraires Architecte – Maitrise d'œuvre – 11% du montant des travaux

Les travaux seront réalisés du 9 juillet au 14 août 2018.

Madame Sylvie DUPUY-MOREL remarque qu'au prix des travaux annoncés il aurait été préférable de construire à neuf.

Monsieur le Maire précise que ce n'était pas le projet retenu et qu'elle en avait connaissance.

## QUESTIONS DIVERSES

- Marché public « Travaux de voiries 2018 » : plis en cours d'analyse technique par le maitre d'œuvre Azimut Ingjeneries.
- Marché public « Restauration scolaire » : réunion commission d'appel d'offres le 10 juillet 2018 à Vayres.
- Comme vu en Conseil d'Adjoint, le sanitaire public existant va être mis en conformité et intégré à la salle Cyclo. Un module sanitaire public sera installé Place Coquilleau en attendant les travaux d'aménagement bourg (voté au programme d'investissement 2018).  
Monsieur le Maire propose que cette salle puisse accueillir les activités de l'association Lou Bournat et autres selon un planning calendaire.  
Le bâtiment accueillant les associations Lou Bournat et le Foyer n'est pas conforme à un accueil public. Une réflexion sur son devenir et les travaux à réaliser devra être menée par les élus.
- Monsieur le Maire rappelle à madame Sylvie DUPUY-MOREL que la réunion du conseil municipal se tient, autour de la table, avec les conseillers présents. Il lui demande de stopper ses interventions auprès des auditeurs présents dans la salle.
- La commune de Vayres réalisant des travaux dans la cuisine scolaire cet été. Les repas des ALSH des deux communes seront préparés à Arveyres par la société A.P.I. Restauration.
- Monsieur Cédric AVRILLAUD informe que deux containers « Premier Voyage » équipés d'électricité doivent être achetés. Les devis sont à l'étude. Le coût de la livraison est conséquent. Une fermeture sécurisée devra être posée. Le coût d'un container est estimé à 6 821 euros livraison comprise.

Madame Sylvie DUPUY-MOREL s'interroge sur la température qu'il pourrait régner dans ces locaux destinés à stocker des produits dangereux.

Messieurs Jean-Marie COTHEREL et Cédric AVRILLAUD la rassurent sur la dangerosité des dîts produits qui sont utilisés par les agents municipaux ainsi que sur l'étanchéité et la ventilation existantes dans ces structures.

- Monsieur Jean-Marie COTHEREL informe qu'ORANGE est le titulaire du marché de déploiement de la fibre optique initié par le Conseil Départemental de la Gironde.  
La commune d'Arveyres sera traitée en 2019. La fibre sera enfouie et des chambres de répartition implantées dans les quartiers.  
Madame Sylvie DUPUY-MOREL demande que le concessionnaire ORANGE soit informé des travaux de voirie prévus en 2019 afin d'éviter la superposition des chantiers.
- Monsieur Jean-Marie COTHEREL rappelle que la commune s'est engagée dans le dispositif Zéro Phyto mais rencontre des difficultés avec l'outillage dont dispose les agents.  
Un réciprocatrice vient d'être acquise pour éviter les projections lors de la coupe des herbes sur les petits espaces verts, bords de trottoirs...

Pour le traitement des herbes poussant dans les caniveaux et/ou entre les pavés, un équipement type balayeuse va être acheté.



Un certain nombre de trottoirs sont enherbés volontairement. Des affiches de communication vont être apposées dans les secteurs concernées par la gestion différenciée.

Pour l'embellissement du cimetière, un technicien du CAT de Saint Denis de Pile va se rendre sur site pour établir des propositions de plantations.

- Monsieur le Maire informe que la réunion du 10 juillet 2018, souhaitée par Gironde Habitat préalable au dépôt du permis de construire pour la réhabilitation de l'immeuble situé 1 rue de l'Eglise, est annulée. Il propose qu'elle soit reportée en préambule du prochain Conseil Municipal, le 27/08 ou le 10/09/2018.
- Madame Sylvie DUPUY-MOREL souhaite que le rappel des règles de fonctionnement du Conseil Municipal soit fait à tous dont madame la Secrétaire Générale qui n'a pas à intervenir durant la séance. Monsieur le Maire précise sauf s'il lui donne la parole avec accord des conseillers municipaux présents.

Séance levée à 20h25.